

Demande déposée le 23/02/2018 et complétée le 23/02/2018	
Par :	S.A.R.L C²NE
Demeurant à :	12 rue Pascal Blaise 92200 NEUILLY SUR SEINE
Sur un terrain sis à :	6 A RUE DES MAILLOLS 11600 VILLEGLY AD 17
Nature des Travaux :	Installation de 7 panneaux photovoltaïques noires mates en intégration au bâtis de la toiture Sud

N° DP 011 426 18 D0002

Le Maire de VILLEGLY

VU la déclaration préalable présentée le 23/02/2018 par S.A.R.L C²NE,

VU l'objet de la déclaration :

- pour Installation de 7 panneaux photovoltaïques noires mates en intégration au bâtis de la toiture Sud ;
- sur un terrain situé 6 A RUE DES MAILLOLS

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 09/01/2012, 1^{ère} modification et révision le 03/08/2015, 2^{ème} modification le 26/06/2017 (zone UBa),

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

VILLEGLY, le 23 février 2018

Le Maire,



Alain MARTY



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.